

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 AVRIL 2011**

Questions posées par la Famille Guégan

1/ Au cours du mois de mars 2011, le problème de l'inondation permanente de la chaussée à la jonction de la rue des Basses Prasles et des Hêtres Pourpres, inondation liée au débordement d'un regard situé sur une ancienne canalisation de la ZAC, a été résolu. Cependant nous n'avons pas été informés de l'origine. Afin de savoir s'il faudra à nouveau nous prémunir devant ce type d'incident, pourrions-nous être informés des raisons de cette inondation.

Réponse :

Le signalement de désordres auprès de la Mairie a permis de saisir la SEE pour en vérifier la cause, et notamment pour s'assurer qu'il ne s'agissait pas d'une fuite sur le réseau public d'alimentation en eau. En fait, l'inondation dont il est fait mention concerne une partie du réseau d'eaux pluviales qui reste appartenir à la SNC d'Aménagement d'Etréchy. A défaut de rétrocession, ce réseau a donc conservé son caractère privé. Dans cette situation juridique, la SEE a proposé ses services à plusieurs reprises à la SNC d'Aménagement d'Etréchy, sans réponse à ce jour.

Lors d'une récente rencontre avec la SEE en Mairie, il a été envisagé de réactiver cette proposition, étant entendu qu'il sera également demandé à la SNC d'Aménagement d'Etréchy de nous informer des moyens mis en œuvre pour assurer l'entretien des équipements restant placés actuellement sous leur responsabilité (bassin de rétention, séparateur d'hydrocarbures, etc)

2/ Lors du conseil municipal du 28 janvier 2011 nous avons attiré votre attention et celle du conseil municipal au sujet des dépôts sauvages en bordure du chemin des Basses Prasles (canapé, pare chocs de voiture, téléviseurs, pneus). Vous nous aviez alors répondu qu'il devait être mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 4 mars (reporté au 25 mars 2011) la question de la mise en place d'une opération de nettoyage et aussi du recensement de toutes les zones de dépôts sauvages sur le territoire de la commune. A ce jour aucune suite n'a été donnée et nous subissons actuellement le dépôt de déchets verts en bordure du chemin des Basses Prasles et de notre propriété que nous essayons d'entretenir et de préserver malgré cet environnement insalubre. Quelle est la suite des actions prévues ?

Réponse :

Lors du conseil municipal du 28 janvier 2011, il avait été indiqué qu'une opération « Essonne Verte Essonne propre », organisée par le Conseil Général, allait être mise en place au printemps afin de faire nettoyer et remettre en état cet endroit. La demande a été effectuée auprès du Conseil Général, nous sommes en attente de sa réponse.

De plus, il avait été proposé l'intégration de cette zone dans les Espaces Naturels et Sensibles. Cette démarche, qui doit être effectuée en partenariat avec le Conseil Général, a été engagée.